RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00870
Numéro SIREN : 392 885 919
Nom ou dénomination : SARL ABC PUBLICITE

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2019 sous le numéro de dépôt A2019/009805

A2019/009805

1151394

Dénomination : **SARL ABC PUBLICITE**

Adresse : **41 Route de Nîmes 30620 BERNIS**

N° de gestion : **1993B00870**

N° d'identification : **392885919**

N° de dépôt : **A2019/009805**

Date du dépôt : **08/10/2019**

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale AG

1151394

ABC PUBLICITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 41 route de Nîmes
30620 BERNIS
392885919 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1er SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 1er septembre,
A 11 heures,

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :
Monsieur JULIEN TAVERNIER, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur MICHEL GELIN, titulaire de 225 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur MATTHIEU GELIN, titulaire de 225 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MICHEL GELIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Michel GELIN, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

JT MG

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Michel GELIN de ses fonctions de gérant notifiée le 1er septembre 2019 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Julien TAVERNIER,
Demeurant 5 rue Henri IV 30900 NIMES,
Pour une durée illimitée.

Monsieur Julien TAVERNIER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Julien TAVERNIER déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que Monsieur Julien TAVERNIER exerce dans la Société une fonction salariée de Sérigraphe depuis le 18 avril 2005 et que les conditions du cumul de ce contrat avec un mandat social sont respectées. Elle décide que ce contrat de travail se poursuivra aux mêmes conditions de fonctions et de rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

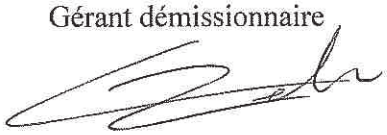
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JT JG

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

MICHEL GELIN
Gérant démissionnaire



JULIEN TAVERNIER
Gérant nommé

